

## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-033

DATE : 27 avril 2011

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,**  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, Montréal  
(Québec) H4Z 1G3

### DEMANDERESSE

c.

**GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.,**  
1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec)  
H3Z 2B1

et

**SOCIÉTÉ DE GESTION DE FORTUNE  
TRIGLOBAL INC.,** 2000, rue Peel, bur. 540,  
Montréal (Québec) H3A 2W5

et

**THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS,** 243, rue  
Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

**ANNA PAPATHANASIOU,** 5206, rue Ponsard,  
Montréal (Québec) H3W 2A8

et

**FRANCO MIGNACCA,** 8227, rue Benjamin  
Franklin, Montréal (Québec) H1E 6W2

et

**JOSEPH JEKKEL,** 08, Sydney-Cunningham,  
Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

et

**PNB MANAGEMENT INC.,** 518-3551, boul St-  
Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

2007-033

2

**MARIO BRIGHT**, 518-3551, boul St-Charles,  
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

**FOCUS MANAGEMENT INC.**, P.O. Box 30440,  
Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman  
Island, BWI

et

**IVEST FUND LTD.**, The British Colonial Center  
of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O.  
Box N-3935, Nassau

et

**KEVIN COOMBES**, P.O. Box 30440, Seven  
Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island,  
BWI

et

**3769682 CANADA INC.**, 1304, rue Green, bur.  
301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

**INTIMÉS**

et

**INTERACTIVE BROKERS**, 1800, av. McGill  
College, Bur. 2106, Montréal (Québec) H3A  
3J6

et

**BANQUE CIBC**, 1155, Boul. René-Lévesque  
Ouest, Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

**GROUPE FINANCIER BANQUE TD**, 500, rue  
St-Jacques, 12<sup>ième</sup> étage, Montréal (Québec)  
H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount  
(Québec) H3Z 2A4

et

**BNP PARIBAS (CANADA)**, 1981, av. McGill  
Collège, Montréal (Québec) H3A 2W8

et

**JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS  
D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE  
GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.**,  
Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, Tour  
de la Banque Nationale, 600, rue de la

500, René-Lévesque Ouest,  
Bureau 16.40  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Tél. : (514) 873-2211  
Télec. : (514) 873-2162

2007-033

3

Gauchetière ouest, Bureau 1900, Montréal  
(Québec) H3B 4L8

**MISES EN CAUSE**

et  
**NECHI INVESTMENTS INC.**  
et  
**2938201 CANADA INC.**  
et  
**HYMSON HOLDINGS INC.**  
et  
**ETINVEST HOLDINGS LTD**  
et  
**FRANFRELUCHE INVESTMENTS INC.**  
et  
**MICHAEL ZUNENSHINE**  
et  
**HAZEL ZUNENSHINE**  
et  
**HOWARD ZUNENSHINE**  
et  
**LINDA ZUNENSHINE**

**INTERVENANTS**

---

**AVIS D'AUDIENCE**

[art. 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et art. 29 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* (2004) 136 G.O. II, 4695]

---

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers a, le 27 avril 2011, saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2), tel qu'il appert de la copie conforme de la demande de l'Autorité qui est jointe en annexe du présent avis.

500, René-Lévesque Ouest,  
Bureau 16.40  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Tél. : (514) 873-2211  
Télééc. : (514) 873-2162

2007-033

4

Prenez note que le Bureau autorise un mode spécial de signification de la demande et du présent avis d'audience par voie de communiqué de presse de l'Autorité, pour les intimés suivants :

- Société de gestion de fortune Triglobal inc.;
- Themistoklis Papadopoulos;
- Anna Papathanasiou;
- Mario Bright;
- Kevin Coombes; et
- 3769682 Canada inc.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision tiendra une audience le **12 mai 2011, à 9 h 30**, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* [(2004) 136 G.O. II, 4695], toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

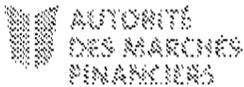
Fait à Montréal, le 27 avril 2011.

*(s) Geneviève Mantha*

**M<sup>e</sup> Geneviève Mantha, conseillère  
juridique**

500, René-Lévesque Ouest,  
Bureau 16.40  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Tél. : (514) 873-2211  
Télé. : (514) 873-2162

COPIE CONFORME  
Par *[Signature]*  
Bureau de décision et de  
révision



« Par télécopieur »

Montréal, le 27 avril 2011

Mé Cathy Jalbert  
Bureau de décision et de révision  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Autorité des marchés financiers c. Gestion de capital Triglobal inc.**

N° de Cour : 2007-033

N/D : DCT-0541-01/00

(Article 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et article 93 (3<sup>o</sup>), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2)

Chère consœur,

La présente fait suite aux ordonnances de blocage prononcées par le *Bureau de décision et de révision* (« BDR ») en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et de l'article 93 (3) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 dans votre dossier portant le numéro 2007-033. Ces ordonnances de blocages ont été renouvelées par la décision du BDR 2007-033-018 datée du 28 janvier 2011.

Ces ordonnances de blocage expirant le ou vers le 28 mai 2011, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), par les présentes, souhaite informer le BDR qu'elle désire présenter une demande de prolongation de ces ordonnances.

L'Autorité demande une prolongation de ces ordonnances de blocage initialement prononcées le 21 décembre 2007 et renouvelées le 18 mars 2008, le 12 juin 2008, le 8 septembre 2008, le 3 décembre 2008, le 26 février 2009, le 23 juin 2009, le 19 octobre 2009, le 11 février 2010, le 9 juin 2010, le 5 octobre 2011 et le 28 janvier 2011 pour une période de cent-vingt (120) jours, renouvelable conformément à l'article 250 de la LVM.

Après vérifications auprès du greffe du BDR, nous vous suggérons que l'audition de la demande de prolongation des ordonnances pourrait avoir lieu le 12 mai 2011.

Nous demandons aussi la permission au BDR de procéder à la signification de l'avis d'audition à être émis par le biais de la diffusion d'un communiqué de presse sur le site de l'Autorité conformément à l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*, (2004) 136 G.O. II, 4695 [c. V-1.1, r.0.1.3], pour les intimés suivants qui n'ont plus d'adresse connue :

Sébastien Simard, avocat  
Service du contentieux  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H2Z 1G3

Ligne directe : (514) 393-0337, poste 3476  
Télécopieur : (514) 394-3315  
Courriel : sebastien.simard@autorite.ca

- Société de gestion de fortune Triglobal inc.;
- Themistoklis Papadopoulos;
- Anna Papathanasiou;
- Mario Bright;
- Kevin Coombes et
- 3769582 Canada Inc.

Finalement, nous vous demandons la permission d'abrèger les délais de signification requis afin de procéder à la signification de l'Avis d'audition devant être signifié dans ce dossier avant la présentation de notre demande de renouvellement de blocages.

Dans l'attente de l'avis d'audition, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Sébastien Simard, avocat  
Girard et al  
Service du contentieux

SS/mjr

COPIE CONFORME

par M. Simard  
Bureau de décision et de  
révision